Patients, proches et visiteurs du CHD “La Candélie”

Afin d’assurer **votre sérénité et votre tranquillité** dans l’enceinte de l’établissement La Candélie, la Direction a décidé de mettre en place de nouvelles mesures relatives à la sécurisation du site. Par ailleurs, il est rappelé que la vitesse de circulation en voiture est limitée à 20 km/heure.

A cet effet, **les portails de l’entrée principale sont fermés tout au long de la journée et le contrôle des accès est renforcé.**

Contrôle des accès

A votre arrivée, vous serez invités à vous présenter à l’accueil et à justifier de votre identité ; il pourra vous être demandé d’ouvrir vos sacs et/ou coffres de voitures.

Il est rappelé que les visites sont autorisées, tous les jours, à compter de 14 heures 30 dans le respect des dispositions de l’article 51 (Visites et recommandations) du règlement intérieur dont un extrait figure ci-après :

> “La personne hospitalisée peut recevoir des visites dans l’unité sous réserve de respecter l’intimité et le repos des autres personnes hospitalisées.
>
> Les visiteurs ne doivent pas troubler le repos des personnes hospitalisées ni gêner le fonctionnement des services et sont assujettis à l’ensemble des articles de ce règlement intérieur.
>
> Il est interdit aux visiteurs d’introduire dans l’hôpital des médicaments, sauf accord exprès du médecin, et, dans tous les cas, des boissons alcoolisées ou des produits toxiques, de quelque nature que ce soit.
>
> Lorsque ces obligations ne sont pas respectées, le personnel hospitalier peut interrompre immédiatement la visite et le directeur peut décider l’expulsion du visiteur et l’interdiction de visite.”

Nous vous remercions de votre compréhension et vous informons que cette démarche de sécurisation de l’établissement fera l’objet d’une évaluation dans les semaines à venir.

La Direction

Août 2021